REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Foot Locker Approved Heat « Foamposite »

Ce jeu-concours Foot Locker en ligne est organisé par Freedom Sportsline Ltd. (le « Promoteur »)

Ce règlement du jeu-concours régit le déroulement de celui-ci. Votre participation signifie que vous acceptez ce Règlement. Merci de le lire attentivement avant d'intégrer le jeu-concours.

1. QUI PEUT PARTICIPER A CE JEU-CONCOURS?

Le jeu-concours est ouvert aux résidents du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas et de l'Espagne. Les employés du Promoteur ou de l'une de ses filiales, de ses agents ou de n'importe quelle entreprise impliquée dans l'administration de ce jeu-concours, de même que les membres de leur famille ne sont pas autorisés à participer. Aucun achat n'est requis pour intégrer le jeu-concours.

2. COMMENT VA SE DEROULER LE JEU-CONCOURS?

Le jeu-concours Foot Locker Approved heat « Foamposite » se déroulera du 20 février au 28 février 2013. Pour intégrer le jeu-concours, les internautes peuvent visiter le site suivant : www.approvedheat.footlocker.eu

3. LE JEU-CONCOURS ET LES PRIX

PRESENTATION

Tous les Participants qui visiteront le mini-site Approved Heat à l'adresse <u>www.approvedheat.footlocker.eu</u> seront dirigés vers une page jeu-concours sur laquelle leur seront posées une question relative au basketball et une relative à la collection Approved Heat.

Les participants qui auront répondu correctement seront intégrés à la liste des vainqueurs potentiels d'une paire de sneakers disponible dans la collection Approved Heat disponible chez Foot Locker. Le prix du jeu-concours est : 1 paire de chaussures Foamposite one electro purple.

Il n'y aura ni somme d'argent offerte ni aucune autre alternative au prix initial et le prix n'est pas cessible. Le Promoteur se réserve le droit de remplacer un prix par un équivalent de valeur égale ou supérieure en cas de circonstances indépendantes de sa volonté qui le mettraient dans l'impossibilité de délivrer le prix décrit ci-dessus au gagnant.

Dans les limites autorisées par la loi, le Promoteur ne saurait être tenu responsable en cas de plaintes ou actions de quelque sorte que ce soit pour blessures, dommages et pertes aux personnes et aux biens qui pourraient être encourues en lien avec la réception, la propriété ou l'utilisation de ce prix.

Le Promoteur ne se tient en aucun cas responsable de saisies de données qui n'auront pu être envoyées, qui auraient été perdues, retardées, complétées de manière incorrectes, endommagées ou corrompues pour quelques raisons que ce soit.

4. FONCTIONNEMENT PAR EMAIL

Le vainqueur sera informé par email de son gain au jeu-concours et sera informé qu'il ou elle sera contacté dans les meilleurs délais pour plus d'informations sur les prochaines étapes. Seul le vainqueur recevra un email.

La décision du Promoteur sera finale, et stipule de par ce règlement qu'aucun échange ou discussion ne pourront avoir lieu suite à cette décision concernent le gagnant et/ou les prix.

Le Promoteur n'est en aucun cas responsable si vous êtes amenés à être déçu et à en souffrir suite au déroulement de ce jeu-concours.

Les emails seront envoyés dans le langage du pays du participant.

Le suivi de la récompense et du gagnant seront effectués via un email automatique.

Les données qui seront demandées incluent :

- Nom
- Adresse email
- Langage

5. DECLARATION DE PARTICIPATION

Il pourra être demandé aux vainqueurs de participer à des activités publicitaires ou promotionnelles pour le Promoteur, à titre gratuit.

De plus, le Promoteur aura le droit, si il le choisit et sans avoir à en informer le vainqueur ou à lui demander sa permission, d'utiliser ses vidéos, ses photos, son nom, son pays et sa région de résidence dans le but d'annoncer le vainqueur du jeu-concours publiquement et d'en faire la publicité.

En acceptant ce règlement, vous acceptez le fait que le Promoteur puisse utiliser vos vidéos, photos, nom, pays et région de résidence et que ces informations pourront apparaître sur le site Internet du Promoteur ou n'importe quel autre site appartenant à Foot Locker, ou sur un autre média pour des raisons commerciales et marketing, à titre gratuit et sans en avoir été informer au préalable. Le Promoteur aura donc tous les droits sur ces images et informations et leur utilisation.

6. INFORMATIONS PERSONNELLES

Vos données personnelles seront utilisées pour le bien de l'organisation du jeu-concours et afin de vous envoyer des outils de communication et autres promotions liés au jeu-concours ; et seulement si vous l'avez choisi (opt-in), afin de vous envoyer des newsletters, des informations promotionnelles et autres initiatives marketing lancées par Foot Locker.

Le Promoteur ne pourra transférer vos informations personnelles qu'à des compagnies affiliées et des tiers uniquement si cela est nécessaire pour l'organisation du jeu-concours ou pour l'envoi d'informations type newsletters.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de correction, d'annulation ou de désaccord avec l'utilisation de vos données personnelles en contactant <u>promotions@footlocker.eu</u>, en indiquant clairement votre nom de famille, prénom, adresse postale et email.

En participant à ce jeu-concours, chaque personne inscrite accepte ce processus d'utilisation des informations personnelles.

7. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE

- 7.1 Excepté pour des raisons de négligence, faute ou actes délibérés ou oubli de la part du Promoteur et de ses partenaires / agents, le Promoteur se désengage de toute responsabilité concernant la perte, l'endommagement, la corruption, le retard, la mise en quarantaine, ou la non-réception d'informations par le promoteur, quelle qu'en soit la raison; et le Promoteur n'est en aucun cas responsable ou lié d'une quelconque manière à des problèmes et endommagement techniques de matériels informatiques, logiciels, serveurs, sites Internet ou autres.
- 7.2 Le Promoteur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier un Participant, si celui-ci pense que l'individu falsifie des données ou ne respecte pas les règles établies lors du jeu-concours. Quelconque essai de saboter le jeu-concours pourrait être considéré comme en violation de la loi, le Promoteur se réserve le droit de demander réparation de potentiel dommage qui pourrait lui être causé par un Participant frauduleux.
- 7.3 Dans le cas d'erreur évidente au sein de ce règlement, ou de circonstances allant au-delà du contrôle du Promoteur qui l'empêcherait de mener à bien ce jeu-concours promotionnel, celui-ci se réserve le droit de modifier les règles ou d'annuler simplement l'opération. Le Promoteur ne sera en aucun cas responsable de la déception ou d'éventuelles pertes causées par ces modifications ou annulations. Dans ces circonstances, le Promoteur mettra tout en œuvre pour informer les Participants de changements ou de l'annulation.

8. DISPOSITIONS DIVERSES

Les règles de ce jeu-concours promotionnel sont disponibles sur le site Internet de l'opération Foot Locker Approved Heat « Foamposite » : www.approvedheat.footlocker.eu.

Si une partie de ce règlement était amenée à être inexécutable, cette partie serait immédiatement annulée et le reste du règlement continuerait à s'appliquer.

Le nom et l'adresse du Promoteur sont : Freedom Sportsline Ltd. Registered office: 363-367 Oxford Street, London W1C 2LAP.O. Box 6352, London W1A 2BF Registered in England & Wales No. 1779106.

La présente promotion est soumise aux lois d'Angleterre. Par les présentes, les candidats se soumettent irrévocablement à la juridiction exclusive de la cour de Londres pour résoudre tout litige ou différend dans la mesure où cette loi ne les prive pas de la protection qui leurs est accordée par la législation d'ordre public

de leur pays, par exemple les lois protégeant les droits des consommateurs.

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation (base forfaitaire de 0.11€/Participant) et les frais de timbre (tarif lent en vigueur) pour la demande de règlement et/ou la demande de remboursement des frais de connexion, pourront être remboursés dans la limite d'une demande par Participant pour la durée du Concours, sur demande écrite. La demande de remboursement doit contenir les éléments suivants :

- Le nom et prénom du Participant;
- Son adresse e-mail;
- Son adresse postale;
- Le numéro de téléphone communiqué pour la participation au Concours ;
- Le jour et l'heure exacte de connexion ;
- Un RIB ou RIP.

Seront toutefois exclues les demandes de remboursement des frais de connexion pour un accès forfaitaire à Internet (ex: câble, ADSL...) dès lors que la connexion au Site pour participer au Concours ne génère aucun engagement financier à sa charge.

Toute demande de remboursement incomplète ou parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Toute demande doit être adressée par courrier à l'adresse suivante :

Foot Locker France SAS,

« Foot Locker Approved Heat « Foamposite »»

124 rue de Verdun, 2ème étage,

92800 PUTEAUX

Toute demande doit être adressée au plus tard un mois après la fin du Concours (cachet de la Poste faisant foi).

9 DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude http://www.etude-dp.fr dans la rubrique jeux concours puis Consulter les règlements de jeux-concours. Le Règlement complet sera également adressé, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à :

Foot Locker France SAS, « Foot Locker Approved Heat « Foamposite »» 124 rue de Verdun, 2ème étage, 92800 PUTEAUX

Les frais de timbre seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande. Il ne sera répondu à aucune autre demande écrite ou orale concernant le Jeu.